



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Assemblée générale intersyndicale du 11 juin 2015

Chers camarades bonjour,

Ce projet, basé sur la volonté que les enseignants des collèges participent largement à la « socialisation » des enfants, leur confie des rôles tels que celui de « tuteur » qui n'entrent ni dans leur véritable mission, ni dans le cadre de la formation qu'ils ont reçue. Le tutorat, en faisant appel à l'affectivité, peut mettre en danger la personnalité même des enfants. Il aggrave sensiblement les conditions de travail des enseignants en même temps qu'il diminue leurs rémunérations. Les mesures de décentralisation qui donneront aux collectivités territoriales l'entière responsabilité de la détermination du « réseau » des établissements, de leur construction et de leur équipement soumettront inévitablement les structures scolaires à l'environnement politique et à des groupes de pressions locaux. La gestion tripartite des établissements permettra aux parents et aux personnalités extérieures d'intervenir dans des problèmes d'ordre strictement pédagogique, qui ne sont pas de leur compétence. Les programmes nationaux deviendront d'ailleurs illusoires puisque chaque conseil d'établissement aura la possibilité de les « adapter ». Le « projet d'établissement » qui doit être élaboré par chaque conseil et qui déterminera « l'identité » de l'établissement.

La réorganisation des collèges telle qu'elle est envisagée :

- fera entrer en 6ème tous les enfants de 11 ans sans se préoccuper de savoir s'ils ont acquis les éléments fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul.*

- *détruira l'unicité de l'enseignement public*
- *introduira dans tous les établissements publics des activités de caractère spirituel, intellectuel qui pourront être organisées avec le concours « d'associations » extérieures à l'école.*

Dans tous ces changements, essentiellement de caractère structurel, le Comité Confédéral National de Force Ouvrière ne voit guère de mesures propres à améliorer la qualité de l'enseignement.

FO affirme sa volonté de peser de son poids pour le développement d'un enseignement public permettant à tous les jeunes d'exprimer au mieux leurs aptitudes tout en respectant leurs différences et la diversité de leurs objectifs. Elle proclame qu'aucun changement positif dans l'Education ne peut s'assortir d'attitudes méprisantes et de brimades à l'égard des enseignants qui exercent un métier rendu de plus en plus difficile par les erreurs multiples successivement commises par les Pouvoirs publics.

FO n'acceptera pas la « privatisation » des établissements publics d'enseignement, par le biais des pouvoirs démesurés donnés aux conseils d'établissements, même si cela est présenté sous le prétexte de la mise en place d'un « grand service public, laïque, unifié ».

Ce sont des extraits d'une déclaration du Comité Confédéral de la CGT-Force Ouvrière, réuni à Paris les 12, 13 et 14 janvier 1983, qui exprime son désaccord à l'égard des projets du Ministre de l'Education nationale et ses chargés de mission.

Où en sommes-nous 32 ans plus tard ? Les gouvernements successifs ont continué cette même politique.

Est-ce que 32 ans plus tard, les conditions de travail des professeurs se sont améliorées ?

Est-ce que 32 ans plus tard, le niveau des élèves a progressé ?

Le 10 juin, le ministère convoquait un groupe de travail sur la « suite des textes » de la réforme. Le texte de « discussion » proposé par le ministère le 10 juin est inacceptable : il confirme l'intégralité du décret et de l'arrêté publiés le 20 mai, au lendemain de la grève majoritaire au mépris des personnels.

Nous ne voulons toujours pas de cette réforme :

- qui est la suite logique de la refondation de l'école, des rythmes scolaires et de nos nouveaux statuts.
- qui instaure l'autonomie des établissements, qui conduira inévitablement à la concurrence entre les établissements, entre les collègues et qui creusera les inégalités sociales,
- qui impute les horaires disciplinaires au profit des EPI et des AP qui n'ont toujours pas convaincu au lycée suite à la réforme Chatel de 2010. Cela représente plus de 400 heures de cours sur la scolarité d'un élève pendant les 4 années de collège,
- qui instaure des horaires qui ne seront plus nationaux au collège,
- qui supprimera les classes bilingues, européennes et à court terme le latin et le grec,
- qui instaure la globalisation en sciences dans les classes de sixième qui pourra être prolongée en cinquième,
- qui intégrera les classes de SEGPA dans les classes de sixième,
- qui annonce la disparition programmée des 3èmes prépro,
- qui instaure des pressions et un temps de présence maximum pour les enseignants du second degré à travers les IMP, les AP et les EPI,
- qui fait des enseignants des « animateurs »,

- qui poursuit la territorialisation : après l'école primaire, le collège, dans la ligne de la loi de refondation. Ce n'est pas fini, il y aura certainement une nouvelle réforme du lycée. La déclinaison des TAP au collège est définie avec le parcours individuel artistique et culturel ainsi que le parcours individuel d'information d'orientation. Ces deux parcours imposent une pédagogie de projet et remettent en cause la liberté pédagogique en instaurant un partenariat avec des associations, « les milieux économiques » qui « apportent leurs compétences et leurs expériences ». C'est le prolongement de la réforme des rythmes scolaires du 1^{er} degré dont on mesure toutes les limites et les dangers de ces partenariats qui vont générer comme au primaire de la confusion entre le scolaire et le péri-scolaire. La logique du parcours individuel artistique et culturel conduit à l'externalisation des enseignements des arts plastiques, de la musique et sera source d'inégalités territoriales puisque le potentiel est très différent selon les territoires et les disponibilités budgétaires.

LA FNEC-FP-FO rejette en bloc toute la réforme des collèges. Elle continue de dénoncer la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire et n'accepte pas la territorialisation.

Ce plan de destruction de l'éducation et de l'instruction a commencé depuis très longtemps.

FO rappelle que l'OCDE dans son cahier de politique économique n° 13 de 1996 intitulé "La faisabilité politique de l'ajustement" p.30 indiquait la marche à suivre :

« On peut réduire les crédits de fonctionnement aux écoles mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans

l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population ».

La territorialisation de l'école de la République est l'illustration actuelle la plus aboutie de ces propos de 1996.

Nous voulons enfin que le gouvernement prenne en compte nos revendications :

- l'abrogation de la réforme du collège,
- l'abrogation du décret Hamon sur les missions et obligations de service,
- l'abrogation du décret sur les IMP,
- l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires et des PEDT,
- la fin de la territorialisation,
- nous voulons des moyens supplémentaires pour alléger les effectifs dans les classes.

FO veut en finir :

- avec cette succession de réformes qui la traduction de la politique d'austérité du gouvernement.
- avec cette dégradation continuelle des conditions de travail des enseignants qui pousse à bout les collègues et empêchent nos élèves de réussir.

Les parents d'élèves soutiennent largement la mobilisation des enseignants

FO entend tout mettre en oeuvre dans l'action commune à tous les niveaux pour obtenir l'abrogation de la réforme. Un préavis de grève national intersyndical couvre tous les jours du mois de juin. L'intersyndicale nationale se réunira dans les plus brefs délais pour décider des suites.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir dans les établissements pour en discuter.

Aujourd'hui 11 juin, nous sommes en grève nationale pour l'abrogation de la réforme à l'appel commun des organisations syndicales SNFOLC, SNETAA-FO, SNES, SNEP, CGT et SUD.

Nous ne lâcherons pas !

Merci de votre écoute.